SIGMA
GESTION

RENDEMENT
BIEN-ÊTRE

www.sigmagestion.com

"Le projet de toute société n'est-il pas le bien-être ?"
Honoré de Balzac

Dans un contexte économique mondial en pleine mutation, il existe en France certaines réalités démographiques intéressantes : une fécondité et une espérance de vie parmi les plus élevées des pays développés.

Actuellement, les enfants de moins de 7 ans et les adultes de plus de 60 ans représentent un tiers de la population française.

En 2050, 22 millions de français seront âgées de 60 ans ou plus, tandis qu'il y aura eu 29 millions de naissances depuis 2014.

RENDEMENT BIEN-ÊTRE vise à sélectionner et financer des PME françaises répondant aux besoins spécifiques de ces générations dans des secteurs variés : Santé, Sécurité, Services à domicile, Loisirs et mode de vie, Dispositifs médicaux, Internet, Equipements de santé ...

Depuis 2012, Sigma Gestion a déjà collecté plus de 30 millions d'euros sur la thématique du bien-être.

LES SÉNIORS ASSURERONT UNE MAJORITÉ DES DÉPENSES SUR LA PLUPART DES MARCHÉS EN 2015

Évolution de la part des dépenses de consommation des séniors par secteur entre 2005 et 2015 (en %)

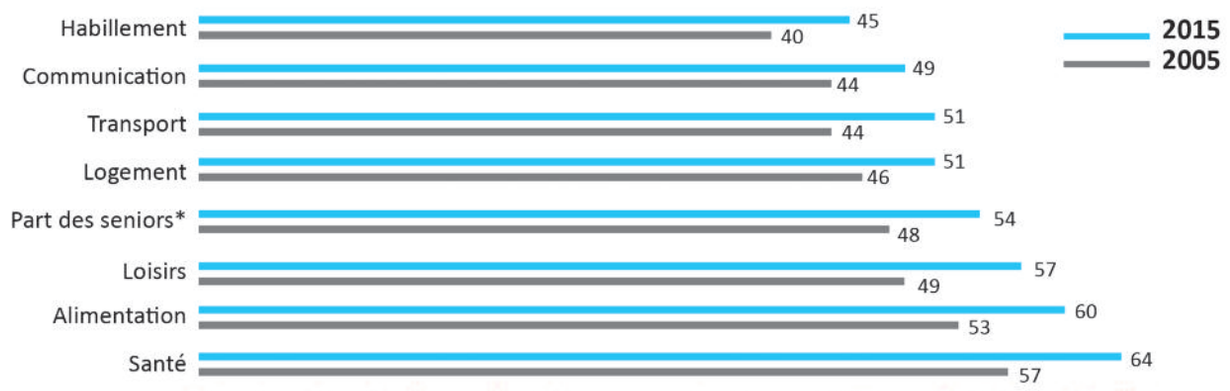

* Part des seniors dans l'ensemble de la consommation. Source : INSEE, enquête budget des familles, 2006 Calculs CREDOC.

Les juniors représentent en France six millions de clients, qui dépensent chaque année 4,5 milliards d'euros et 95 milliards d'euros par procuration.

1 Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds

2 Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un

3 Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de de trouver un acquéreur.

Une stratégie d'investissement qui vise le versement d'intérêts réguliers avec des techniques d'investissement variées : Dette Mezzanine, Obligations Convertibles en Actions, Dettes privées, Actions de préférence, Comptes courant d'associés, Bons de souscriptions d'actions,... Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 30 juin 2019 et au plus tard le 31 décembre 2021.

POURQUOI FINANCER LES PME PAR LA DETTE?

- Pallier à la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III.
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas.
- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en conservant la maîtrise de leur capital.
- Dégager des rendements réguliers pour mieux maitriser le risque de perte en capital pour le souscripteur.

LES POINTS FORTS DE SIGMA GESTION DANS L'APPROCHE RENDEMENT

- Capitaliser sur l'expérience et la légitimité de l'investissement de Sigma Gestion en « dette PME » avec près de 100 millions d'euros déjà investis.
- Utiliser une notation externe habituellement usitée par les organismes de financement bancaire et considérée comme une diligence complémentaire : le ranking de la base de données DIANE. DIANE est la première base de données d'analyse économique et financière qui permet de classer par niveau de risque plus de 1,3 millions d'entreprises françaises.

Exemple de sociétés éligibles au FIP RENDEMENT BIEN-ETRE

Fabrication et distribution de grands appareillages orthopédiques

CA : plus de 20M€
187 salariés

Stérilisation à froid par ionisation de dispositifs médicaux, matières premières et produits finis pour l'industrie cosmétique et pharmaceutique

CA : plus de 15M€
>80 salariés

étant investi à hauteur de 100% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.
investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.
conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par

FISCALITÉ INCITANT À INVESTIR DANS LES PME

En contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2021, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital, le FIP RENDEMENT BIEN-ETRE vous offre :

a) Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),
- 50% en ISF (plafond par foyer fiscal de 18 000 €)
Ou
- 18% en IR (dans la limite de 2 160 € pour une personne seule et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)

b) Une exonération d'ISF annuelle à hauteur de la quote-part de l'actif du FIP investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI,

c) Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

QUI EST SIGMA GESTION ?

« Depuis 1993, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR. A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises. La société est détenue par son équipe dirigeante en place depuis 2004, et par Sigma, son actionnaire historique. S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées, Sigma Gestion a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte en hausse de 30% sur le premier semestre 2014 »

Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. Il intègre le Groupe Sigma en 1998. En 2002, il prend la Présidence du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il crée Sigma Gestion.

Emmanuel SIMONNEAU Président du Directoire de Sigma Gestion.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

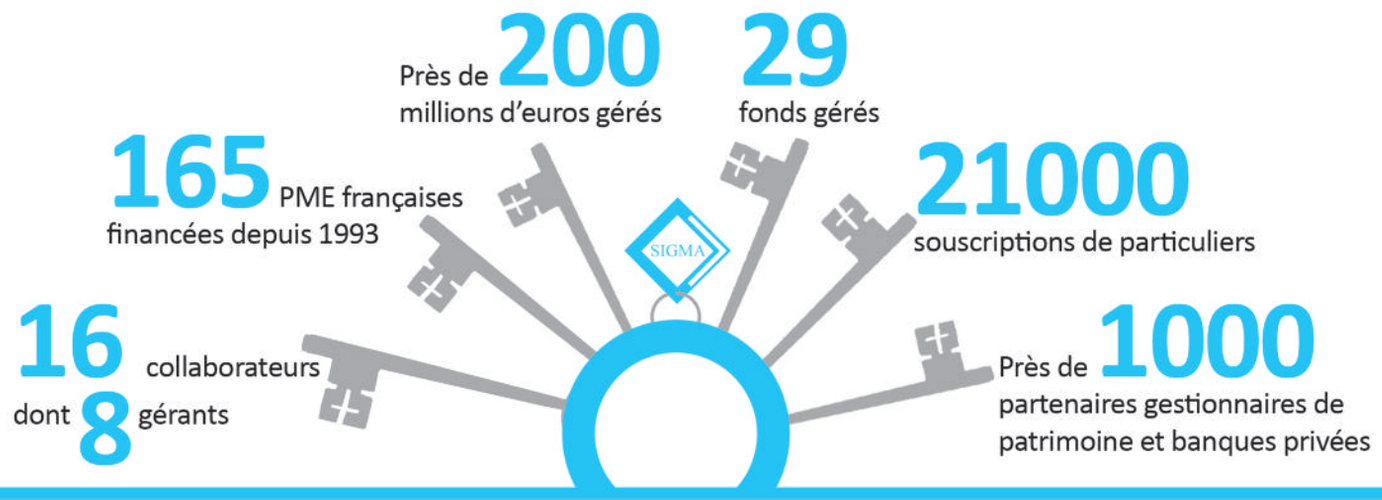

le fonds peut aller jusqu'au 31 décembre 2021, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve

SIGMA GESTION : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

ENGAGEMENT N°1 :

Nous conditionnons notre intéressement à un objectif de performance minimum de 20% au terme (clause de Hurdle).

Les gérants de Sigma Gestion ne percevront l'intégralité de leur « intéressement à la performance » que si le FIP RENDEMENT BIEN-ETRE atteint une rentabilité (nette de frais) de 120% (soit un rendement de 20% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Cet intéressement est conditionné à la souscription de parts spécifiques par l'équipe de gestion. Sigma Gestion a été un pionnier en 2004 et reste à ce jour l'un des rares gérants de FIP et de FCPI à conditionner son intéressement à un objectif de performance.

ENGAGEMENT N°2 :

Le souscripteur économise 30% de frais de gestion sur un semestre si la valeur liquidative du semestre précédant a diminué de 20% par rapport à la valeur d'origine.

Cas n°1 : le souscripteur économise 30% de frais de gestion sur une année si les deux valeurs liquidatives de l'année en question sont inférieures à 80 euros.
Cas n°2 : le souscripteur économise 15% de frais de gestion sur une année si une valeur liquidative de l'année en question est inférieure à 80 euros, et l'autre valeur liquidative de l'année est supérieure à 80 euros.

ENGAGEMENT N°3 :

Nous nous investissons aux côtés de l'association « Enfance et Cancer »

enfance & CANCER
ASSOCIATION HUBERT GOUIN

Nous soutenons financièrement et moralement une association porteuse de valeurs d'espoir et de courage : Hubert Gouin Enfance et Cancer. Cette dernière a été créée en 2004 par Anne et Olivier Gouin suite au décès de leur fils Hubert alors âgé de 7 ans; il était atteint depuis 3 ans d'un cancer rare de la petite enfance: le neuroblastome. Les dons faits à cette association permettent une réduction d' impôts sur les société

L'association s'engage dans la lutte contre le cancer en soutenant la recherche sur le cancer de l'enfant, en levant des fonds et en communiquant sur le manque de moyens dont souffre cette recherche. 94% des fonds récoltés par l'association sont directement et spécifiquement reversés aux projets de recherche sur le cancer de l'enfant, qui sont sélectionnés par leur comité scientifique sur appel d'offre annuel.
Pour de plus amples informations : www.enfance-et-cancer.org

Concrètement, pour une collecte de 4 millions d'euros, un montant équivalent à 20 000 euros soit 42% des frais de constitution du fonds sera reversé à cette association. Ainsi en souscrivant au fonds, vous contribuez directement au développement de cette association. Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription.

Un enfant atteint d'un cancer a une enfance volée, alors ensemble, donnons à ces enfants l'espoir de guérir.

Comment souscrire au FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE

Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2014 : jusqu'au 31 décembre 2014
Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité, licenciement du souscripteur (dans le cadre de l'IR)
Valeur de la part : 100 euros
Souscription minimale : 2 000 euros (hors droits d'entrée, soit 20 parts)
Date d'agrément AMF : 19 / 03 / 2014 **N° d'agrément** : FNS20140012

RENDEMENT BIEN-ÊTRE est distribué par:

Société de Gestion : Sigma Gestion
Dépositaire : RBC Investor Services
Valeur d'origine des parts A : 100 euros
Taux de Pme éligible à une réduction d'ISF : 100%
Valorisation : semestrielle
Zone d'investissement privilégiée : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA

Durée de blocage : 5 ans et demi prorogeable 2 fois un an
Date estimée d'entrée en liquidation : 1er juillet 2019
Date maximum de fin de liquidation : 31 décembre 2021
Date maximum estimée de la phase d'investissement : 30 juin 2019

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FCPI Croissance Innova Plus	2006	46,97 % au 31/12/2013	30/06/2009
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	61,16 % au 31/12/2013	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	68,16 % au 30/09/2013	30/04/2011
FCPI Rebond	2009	62,55 % au 31/12/2013	30/04/2011
FCPI Opportunité PME	2010	60,33 % au 31/12/2013	30/04/2012
FCPI Opportunités PME Europe	2011	70,61 % au 31/12/2013	30/04/2013
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	17,26 % au 31/12/2013	30/11/2014
FCPI Rebond Europe 2019	2013	0,00 % au 31/12/2013	31/07/2016
FIP Croissance Grand Est	2004	46.73 % au 31/12/2013	30/06/2008
FIP Croissance Grand Est 2	2006	75,26 % au 31/12/2013	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	62,45 % au 31/12/2013	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	72,57 % au 30/09/2013	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	76,52 % au 31/12/2013	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	68,59 % au 31/12/2013	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	79,52 % au 30/09/2013	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	89,76 % au 30/09/2013	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	82,26 % au 30/09/2013	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	77,96 % au 31/12/2013	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	68,83 % au 31/12/2013	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	100,00 % au 31/12/2013	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	100,55% au 30/09/2013	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Etre	2012	60,13 % au 31/12/2013	30/04/2014
FIP France Investissement PME	2012	27,97 % au 31/12/2013	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être N°2	2013	0,00 % au 31/12/2013	30/04/2015
FIP France Investissement PME N°2	2013	0,00 % au 31/12/2013	30/11/2015

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION :

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.
Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »
NOTA : Ces frais sont basés sur une estimation de souscription de 12 millions d'euros. Certains frais sont basés sur le montant de l'actif net du Fonds et non le montant des souscriptions, une variation de l'actif net à la baisse pourra engendrer une évolution du TFAM à la hausse et une variation de l'actif net à la hausse pourra engendrer une évolution du TFAM à la baisse.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	**0,50%**	**0,50%**
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	**3,77%**	**1,30%**
Frais de constitution	**0,17%**	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	**0,20%**	-
Frais de gestion indirects	**0,11%**	-
Total	**[D] 4,75%**	**[C] 1,80%**

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ("CARRIED INTEREST")

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0%
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) (remboursement des parts A et B)	120%

Document non contractuel. Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur du FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE.

Crédits photos : © flashpics, Sweet Lana - www.fotolia.com - Sigma Gestion